



## Que peut faire ma commune

# POUR GARANTIR DES SOLS VIVANTS ?

Le sol est un bien commun fondamental pour notre nourriture, la biodiversité, le cycle de l'eau et le stockage du carbone. Mais les sols sont menacés par :

- l'agriculture industrielle (baisse de matière organique des sols cultivés, perte de biodiversité, érosion, compaction, pollution par les pesticides, souvent toxiques pour la santé et la biodiversité dont l'utilisation a augmenté de 25 % depuis 2011 [lien](#)), pratique majoritaire dans les espaces cultivés qui couvrent près de 40 % de la métropole [lien](#) ;
- l'artificialisation qui touche 9 % de la métropole (imperméabilisation des sols, destruction des espaces naturels et agricoles surtout les prairies, aggravation des risques naturels, réduction du stockage de carbone) ;
- les rejets et les pollutions issues notamment des industries, des transports et du chauffage.



## Engager sa commune dans la transition vers l'agroécologie

### CONSTRUIRE SON PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le projet alimentaire territorial (PAT) est une stratégie pour une agriculture et une alimentation de proximité visant à maintenir/développer des pratiques agroécologiques en zone rurale ou en milieu urbain. La commune peut l'élaborer en concertation avec les agriculteurs, habitant.e.s, associations de protection de la nature etc. Elle nécessite d'analyser le foncier, les pratiques agricoles en place, les projets et les débouchés potentiels pour décider des actions.

### PRÉSERVER PARTICULIÈREMENT LES ESPACES AGRICOLES AYANT DES INTÉRÊTS MULTIPLES

Via le plan local d'urbanisme (PLU), la commune doit prioriser la densification et lutter contre l'étalement urbain sur les sols naturels et agricoles ([→ Pochette](#)).

Le choix de nouveaux espaces à urbaniser doit éviter et préserver :

- || les espaces naturels et forestiers,
- || les parcelles agricoles, bénéficiant de pratiques agroécologiques et ayant un fort intérêt pour la trame verte et bleue (TVB) (milieux prairiaux et humides, ripisylves, bocage, etc.),
- || les surfaces agricoles à fort potentiel agronomique mais dégradées par des pratiques industrielles en les restaurant.

### Coût

- || Pour les baux ruraux environnementaux, le loyer peut baisser selon les charges liées aux clauses environnementales.
- || Selon les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), le montant est compris entre 50 et 900 €/ha/an, la part communale pouvant être variable.



## Favoriser les pratiques agricoles qui préservent les sols

### ENCOURAGER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS VIA LES BAUX ENVIRONNEMENTAUX OU LA RÉGIE DIRECTE

La commune peut aider à l'installation d'agriculteurs en agissant sur le foncier notamment via une stratégie d'acquisition définie selon son PAT et/ou ciblant les zones de captage d'eau potable ([→ fiche Eau](#)).

Sur ses propriétés ayant un usage agricole, elle peut :

- || conclure avec les agriculteurs des baux ruraux dits « à clauses environnementales » qui garantissent le respect de pratiques agroécologiques par l'agriculteur suivant les enjeux : non-retournement des prairies, interdiction de pesticides, maintien d'éléments du paysage, etc.
- || mettre en place une « régie directe » : elle gère alors elle-même les terres en agroécologie avec du personnel communal.

### Bénéfices attendus

- ↑ Protection des sols agricoles des constructions
- ↑ Aide pour les agriculteurs à maintenir ou à s'orienter vers des pratiques agroécologiques
- ↑ Amélioration de la santé des habitant.e.s
- ↑ Préservation de la biodiversité des sols et la qualité de l'eau

### Outils juridiques ⚖️, techniques 🔍 et financiers €

- ⚖️ Le bail rural environnemental : [article L. 411-27 du code rural et de la pêche maritime](#)
- 🔍 PAT (présentation, réseau et ressources) | [www.rnpat.fr](#)
- 🔍 Guide - Bail rural environnemental | [www.oncfs.gouv.fr](#)
- 🔍 MAEC (informations et contact DRAAF) | [www.agriculture.gouv.fr](#)
- € Fonds européens de la PAC (mesures agroenvironnementales et climatiques...)
- € Financements de l'État (DRAAF / DDT), des Conseils Régionaux, des Agences de l'eau et des communes
- € Financements de projets liés aux pesticides | [www.lesagencesdeleau.fr](#)



**Mouans-Sartoux (06)** a mis en place une régie agricole directe depuis 2010 et un PAT. L'exploitation compte 3 agriculteurs, sur 4 ha préemptés et 2 ha achetés par la commune. Elle produit 85 % des légumes servis dans les 3 écoles. Les repas sont 100 % bio et 70 % des aliments sont produits dans un rayon de 200 km : [www.mead-mouans-sartoux.fr](#)

Des structures comme Terre de liens peuvent aussi les aider à préserver le foncier agricole.

### ASSURER DES DÉBOUCHÉS EN FAVORISANT LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

La commune peut favoriser la distribution de produits locaux de qualité, diversifiés, de saison et respectant la nature, dans des démarches collectives en :

- || informant les habitant.e.s. de ces démarches dans ses outils de communication ;
- || organisant des marchés de producteurs ;
- || mettant à disposition des espaces pour la distribution (prêt, loyers modérés, etc.) ;

fournissant le foncier pour construire ce type d'espace ou un magasin de producteurs.

La commune a la responsabilité de la restauration collective pour les établissements scolaires (crèche, école, etc.), périscolaires et/ou médico-sociaux (maisons de retraite). Elle peut être gérée en direct ou confiée à un prestataire.

Pour approvisionner la restauration collective en produits locaux et de saison notamment issus de l'agriculture biologique, un travail préalable est nécessaire avec les équipes et/ou les prestataires pour adapter les menus.

Pour les agriculteurs, la restauration collective constitue un débouché sûr, leur permettant de s'engager plus facilement. Ils doivent cependant être accompagnés.

En cas de marchés publics, des réflexions sont à mener pour inscrire des critères d'approvisionnement (fréquence, pourcentage, saisonnalité, origine/proximité des différents produits, capacités d'approvisionnement selon les labels, etc.), voire organiser des lots selon les types de produits.

Depuis 2001, la ville de **Lons-le-Saunier (39)** a une démarche d'approvisionnement local dans ses restaurants : pain bio, viande bovine, yaourts bio et légumes en filière courte | [lonslesauhier.fr](http://lonslesauhier.fr)



## Améliorer les pratiques dans les zones non agricoles

### DÉVELOPPER LES ALTERNATIVES DANS LES ESPACES VERTS, LES CIMETIÈRES ET LES COMPLEXES SPORTIFS

La commune peut élaborer un plan de gestion pour ces espaces, basé sur des actions portant sur :

- les surfaces à maintenir perméables ou à désimpermeabiliser (→ [fiche Inondations](#)) ;
- la gestion différenciée des parties végétalisées (→ [fiche Végétalisation](#)) ;
- les alternatives aux pesticides.

Les agents doivent être formés aux techniques alternatives et bénéficier d'un certificat individuel pour l'emploi des pesticides (CERTIPHYTO).

### CONSERVER LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE EXISTANTS

La commune peut conserver les éléments du paysages (haies, arbres, chemins creux, etc.) sur l'ensemble de leur territoire, grâce au PLU ou lors d'opérations d'aménagement. Ces éléments limitent l'érosion du sol et les coulées de boues. Ils façonnent le paysage et contribuent à la TVB.

### RECONVERTIR LES FRICHES URBAINES/INDUSTRIELLES

La commune peut reconvertir ces friches vers un autre usage participant à la TVB. La présence d'éventuelles pollutions doit être vérifiée. Il convient de suivre la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués et de s'assurer de la compatibilité de la pollution résiduelle avec le nouvel usage.

### SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES HABITANT.E.S

La commune peut sensibiliser les habitant.e.s à l'intérêt de densifier et reconvertir des friches, à l'interdiction des pesticides de synthèse, aux « bonnes » alternatives et à la promotion du jardinage au naturel (→ [fiche Végétalisation](#)). Des sessions de formation des jardiniers amateurs et une mise en réseau sont à organiser.

La commune peut aussi prévoir des clauses particulières dans les conventions de délégation de gestion par les associations de jardiniers des jardins collectifs (participatifs, familiaux...).

#### Bénéfices attendus

- Améliorer la santé des habitant.e.s
- Préserver la biodiversité des sols et la TVB
- Préserver la qualité des sols (pollution, matière organique) et stocker du carbone

#### Bénéfices attendus

- Maintien, voire augmentation du nombre d'agriculteurs
- Evolution des pratiques agricoles
- Relocalisation d'une partie de l'économie
- Alimentation saine issue du territoire

#### Outils juridiques ⚖️, techniques 🔍 et financiers €

- ⚖️ Repas avec au moins 50% (en valeur) de produits « de qualité » par rapport à l'environnement dont au moins 20% (en valeur) de produits issus de l'agriculture biologique, au plus tard le 1er janvier 2022 : [article L230-5-1 du code rural et de la pêche maritime](#)
- 🔍 Guide « Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales » | [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)
- 🔍 Guides dont « Localim : la boîte à outils des acheteurs publics de la restauration collective » | [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)
- 🔍 « Cantines Bio : le guide pratique des élus » | [www.unplusbio.org](http://www.unplusbio.org)
- 🔍 PARCEL, outil d'aide à l'identification des besoins | [www.parcel-app.org](http://www.parcel-app.org)
- 🔍 Magasins de producteurs | [www.magasindeproducteurs.org](http://www.magasindeproducteurs.org)
- 🔍 Guide - Marchés Publics Locavores, c'est possible | [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- € Fonds européens de la PAC et du développement régional (FEDER)
- € Conseil régional ou départemental selon leurs politiques | [www.regions-france.org](http://www.regions-france.org) et [www.departements.fr](http://www.departements.fr)

#### Outils juridiques ⚖️, techniques 🔍 et financiers €

- ⚖️ Interdiction des pesticides chimiques de synthèse - [article L253-7 du code rural et de la pêche maritime](#) :
  - par les personnes publiques dans les espaces verts, forêts, voiries ou promenades accessibles au public depuis le 01/01/2017 (espaces concernés par la réglementation : [www.ecophyto-pro.fr](http://www.ecophyto-pro.fr))
  - par les particuliers depuis le 01/01/2019Seuls les produits de biocontrôle (autorisés en agriculture biologique) restent autorisés.
- 🔍 « Ma commune sans pesticides - Le guide des solutions » | [www.ecophyto-pro.fr](http://www.ecophyto-pro.fr)
- 🔍 Guides - « [Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés](#) », « [Jardin écologique](#) » et « [Conception et gestion écologique des cimetières](#) » | [www.arb-idf.fr](http://www.arb-idf.fr)
- 🔍 Guides - « [Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués](#) » | [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)
- 🔍 Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (CERTIPHYTO - informations) | [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- 🔍 Guides - « [L'avenir des sols en 10 questions](#) », « [Reconversion des sites et des friches urbaines polluées - Comment procéder ?](#) » | [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- € Aides des agences de l'eau métropolitaines / offices de l'eau ultramarins | [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)
- € Friches | [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

A **Niort (79)**, le cimetière de Souché bénéficie d'une démarche d'éco-cimetière pour limiter les impacts : travail mécanique du sol très léger, gestion différenciée, végétation spontanée, surfaces minérales dissimulées par les végétaux, clôtures en matériaux naturels et hôtels à insectes | [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)

A **Séné (56)**, les chemins creux traditionnels et les haies de chênes ont été maintenus dans les nouveaux quartiers, assurant des voies piétonnes | [www.sene.bzh](http://www.sene.bzh)

#### Retrouvez des infos complémentaires sur

→ [www.fne.asso.fr/publications/garantir-des-sols-vivants-que-peut-faire-ma-commune](http://www.fne.asso.fr/publications/garantir-des-sols-vivants-que-peut-faire-ma-commune)